CIDER

COMMUNICATION ON PROGRESS

Mai 2019

THE GLOBAL COMPACT

COMMUNICATION ON PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

AB CERTIFICATION ISO 9001 2015 14001 2015 N°A1017

Siège Social : Cider - 15, square Edouard VII - 75009 Paris - Tel.+33 (0)1 84 17 09 37 - email : contact@cider.fr - www.cider.fr

Adresse courrier : 1 Rue de l'Acadie - 91940 Les Ulis - S.A.S au capital de 710.000 € - RCS 788797108 – FR 94788797108

CIDER

DECLARATION DU PRESIDENT

Parce que la durabilité de notre Groupe passe par des engagements concrets, nous avons décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies depuis octobre 2014 et de communiquer régulièrement sur nos avancées.

En signant le Pacte Mondial des Nations Unies, CIDER s'est formellement engagé à soutenir et à promouvoir, dans la mesure de sa capacité d'influence les dix principes favorisant les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Ces valeurs et principes font partie, avec l'innovation, de l'ADN de CIDER et à tous les niveaux, ils suscitent engagement et fierté.

En septembre 2015 nous avons publié notre 1ère COP et c'est avec une conviction et un engagement toujours aussi fort que nous avons l'honneur de publier aujourd'hui cette 4ème COP, réaffirmant ainsi collectivement notre engagement dans le Pacte Mondial.

Les actions et indicateurs présentés dans notre COP sont en complète adéquation avec notre démarche RSE et les certifications ISO 9001 & ISO 14001 renouvelées en juin 2018 sur lesquelles elle s'appuie. Ils visent à renforcer continuellement notre engagement RSE et l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes.

Enfin, c'est bien évidemment en toute logique que nous nous engageons à partager ces informations avec nos parties prenantes en utilisant nos réseaux de communication.

Cordialement,

Paris, le 16 mai 2019
Robert ACOURI
Président

Siège Social : Cider - 15, square Edouard VII - 75009 Paris - Tel.+33 (0)1 84 17 09 37 - email : contact@cider.fr - www.cider.fr
Adresse courrier : 1 Rue de l'Acadie - 91940 Les Ulis - S.A.S au capital de 710.000 € - RCS 788797108 – FR 94788797108

CIDER

I – Présentation de CIDER et de notre activité

CIDER est un concepteur français de solutions de mobiliers tertiaires « cousus main». Nous intervenons sur les projets où le mobilier « adapté » participe au bien-être des hommes et des femmes qui font la performance d'une entreprise.

CIDER est une entreprise volontaire engagée dans une démarche de développement des bonnes pratiques et certifiée ISO 9001 depuis 1999 et ISO 14001 depuis 2008 et renouvelée en juin 2018 selon les versions 2015 de ces normes, toujours prête à améliorer ses prestations, gammes et produits.

20
millions d'euros de chiffre d'affaires

8%
du CA investis en R&D

40+
collaborateurs

1
showroom de 600m2

300+
projets traités

80 000+
postes installés

1
centre logistique et contrôle qualité

20+
collections de mobilier créées en 5 ans

CIDER a imposé sa position dans la profession par une notion très forte du service clients se caractérisant par :

- Des innovations reconnues par la profession et régulièrement récompensées aux « Trophées de l'Innovation », faisant de notre PME un acteur qui compte dans le métier.
- La vente de produits très qualitatifs, directement aux entreprises, sans intermédiaire.
- Sa logistique intégrée permettant la maîtrise du montage et de l'installation chez les clients en prenant des engagements en termes de délai et de qualité.
- L'évolution des gammes répondant aux besoins nouveaux de la clientèle.
- Des commerciaux, des architectes d'intérieur tous professionnels de haut niveau, aptes à conseiller les utilisateurs.
- Un service d'aménagement de l'espace très performant : 3D couleurs, image de synthèse, un conseil dans l'agencement et le choix des produits, des plans d'implantation tant en 2D/3D ainsi que des vidéos avec un conseil personnalisé sur la disposition la plus adaptée, les matières utilisées, les coloris, ce qui permet d'adapter du design et des solutions à la sensibilité du client et de répondre ainsi à toutes les contraintes du cahier des charges clients.

AB CERTIFICATION ISO 9001 2015 14001 2015 N°A1017

II – Les dix principes

Droits de l'homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme

Nous même, mais également nos principaux fournisseurs, intervenons dans des pays de la zone Europe de l'Ouest, zone dans laquelle les droit humains sont garantis et appliqués par de nombreux dispositifs réglementaires et d'aides : salaire minimum, droit à la représentation, obligation de celle-ci au-delà de certains seuils d'effectifs, dispositif de prévention, de santé et de retraite, accès à des conditions de vie décentes, interdiction du travail des enfants, accès à la justice dans des états de droit, absence de guerre ou de troubles sociopolitiques.

Enfin, nous ne saurions vendre nos produits à des institutions ou personnes physiques ou morales, qui seraient notoirement connues pour atteintes aux droits de l'homme.

Conformément à nos engagements pris lors de notre dernière Communication On Progress, nous avons continué à organiser une action annuelle sur une des journées :

- Des droits de l'homme le 10 décembre
- Des droits des femmes le 8 mars
- Des droits de l'enfant le 20 novembre

Cider a publié un rapport sur l'égalité homme – femme au sein de la société lors de la journée du droit des femmes le 8 mars. Suite à ce rapport, une collecte solidaire a été organisé pour soutenir l'association Amitié-partage qui aide à la réinsertion professionnelle de femmes en situation de précarité

..

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Nous n'avions pas pris d'engagement formel sur ce troisième principe. En parallèle de l'accroissement de notre masse salariale, et conformément à la législation en vigueur, nous avons organisé des élections de délégués du personnel.

Pour promouvoir la liberté d'association, un réseau social d'entreprise a été déployé en 2017 avec une nouvelle fonctionnalité permettant aux salariés de créer des groupes de discussion et de partage privés. Cette avancée numérique permet l'échange d'idées, le débat et promeut la liberté d'association en interne. Ce réseau a été maintenu jusqu'à aujourd'hui.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Comme nous l'avons évoqué aux principes 1 & 2 précédents, nous même, mais également nos principaux fournisseurs, intervenons dans des pays de la zone Europe de l'Ouest, zone dans laquelle les droits humains sont garantis et appliqués par de nombreux dispositifs réglementaires et d'aides : salaire minimum, droit à la représentation, obligation de celle-ci au-delà de certains seuils d'effectifs, dispositif de prévention, de santé et de retraite, accès à des conditions de vie décentes, interdiction du travail des enfants, accès à la justice dans des états de droit, absence de guerre ou de troubles sociopolitiques.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Notre attachement à l'égalité des droits relève de la diversité même des collaborateurs intervenants au sein ou pour notre organisation tant au plan humain, générationnel, social, géographique que sans doute politique.

Au niveau de notre personnel, nous avons mis en place ou pérennisé de nombreuses actions, qui concourent, tant au bien-être de nos collaborateurs qu'à la promotion des droits de l'homme :

- Ergonomie des postes de travail
- Respect total du Code du Travail et des obligations légales
- Contrats de travail conforme à la réglementation et précisant explicitement la structure de la rémunération
- Affichage réglementaire, dont médecine et inspection du travail, non-discrimination
- Visite Médecine du Travail pour l'ensemble des collaborateurs selon réglementation
- Vérification de nos installations électriques par un organisme officiel
- Vérification de nos extincteurs et blocs de secours par un organisme officiel
- Réalisation et mise à jour annuelle d'un Document Unique d'Evaluation de Risques professionnels, incluant les risques psychosociaux et listant les moyens de prévention existants.
- Entretiens professionnels tous les deux ans.
- Examen des objectifs et des actions du développement Durable lors de notre revue de Direction et communication des comptes rendus à l'ensemble des collaborateurs.

- Communication du présent bilan Développement Durable à l'ensemble des collaborateurs et nos sous-traitants principaux.
- Déploiement d'un parcours d'intégration pour chaque nouveau collaborateur afin de lui présenter la société, notre Manuel Développement Durable, nos procédures et nos engagements sociétaux.
- Information à l'ensemble du personnel de notre adhésion à l'ONU Global Compact et communication sur les 10 principes via notre journal interne « Le Journal de la Manufacture ».
- Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants
- Depuis le 4/11/2014, nous avons signé une convention de mécénat avec l'association Global Heart Watch qui œuvre pour la prévention de la mort subite. En France, 50 000 personnes par an décèdent prématurément d'un arrêt cardiaque et 30 % de ces arrêts cardiaques se produisent sur le lieu de travail. L'objet de GHW relève d'un sujet de santé publique et d'intérêt général. Note engagement est d'ores et déjà pris pour 2019.

Par ailleurs, nous respectons et promouvons l'application du principe de non-discrimination dans les relations de travail, lors de la rédaction de l'offre d'emploi, de l'embauche, de l'avancement et de la promotion, de l'exécution du contrat ou du licenciement. Un suivi quantitatif et qualitatif de nos résultats est effectué chaque mois et reporté à la Direction. Nous prévenons toute manifestation discriminatoire dans le cadre de l'entreprise – qu'elle soit verbale, écrite, visuelle ou physique, transmise directement ou sur un quelconque support de communication – de nature à heurter, offenser ou harceler d'autres membres de l'entreprise ou les proches de ceux-ci, dans le cadre de la relation de travail et des contacts avec la clientèle. Nous communiquons nos engagements à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs. Cette volonté d'encourager la diversité est impulsée par la Direction et par le service RH lors de chaque entretien d'embauche qui s'appuie sur une grille d'évaluation chiffrée et un tri des CV anonymisés (sans photo ni coordonnées) pour lutter contre les biais de jugement possibles.

En 2018, Cider a fait intervenir La Croix Rouge pour organiser une formation de prévention des risques d'accidents du travail, suite à la quelle nous avons pris en compte la sécurité de nos salariés, mais aussi celle de tous les prestataires tiers travaillant directement avec la société Cider.

Plusieurs indicateurs viennent appuyer ces actions et notre engagement :

Indicateurs / Années		OBJECTIFS	2017	2018
I4 = Taux de réalisation du plan de formation des formations externes	Nombre formations effectuées vs nb formations prévues	90%	93%	77%
I7 = % salariés formés chaque année	NEW - Nbre de formés / Nbre total de salariés	50%	100%	51%
I9 = Nb d'Accident du travail (Accident de travail)	Nb d'accidents déclarés	0	0	0,3
I10 = Parité H/Femmes	nb salarié h / nb salarié total rapport social EC	50%	51%	50%
I11 = Parité H/F Encadrement	nb cadre h / nb cadre total rapport social EC	50%	57%	50%
I12 = Nombre de plaintes aux Prud'hommes	NEW = Comptage	0%	0	0,3
I13 = Évaluation ECOVADIS		SILVER	GOLD	GOLD

CIDER

Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Conformément aux besoins de la norme ISO 14001, nous avons évalué les pratiques de nos principaux fournisseurs en 2018. Nous avons évalué les démarches environnements de nos fournisseurs et réaffirmer notre attachement au développement durable en rappelant à nos partenaires que le respect de l'environnement est incontournable. Respecter l'environnement n'est pas une contrainte mais un vecteur de réussite. Cette conviction oriente de développement de notre activité d'édition de mobilier, de sélection et de distribution. L'ensemble de notre chaîne de valeur se doit d'y adhérer. Un questionnaire d'évaluation « qualité/développement durable » de nos fournisseurs a été déployé et transmis à l'ensemble de nos fournisseurs. Une embauche a été faite en ce sens, un « Responsable Qualité et Processus Fabricants » basé en Italie contrôle notre chaîne d'approvisionnement. Celui-ci doit réaliser annuellement des audits (qualité et environnement) dans nos principales usines partenaires.

Suite à nos engagements, nous avons communiqué auprès de nos clients à propos de nos engagements environnementaux dans la quasi-totalité des appels d'offres que nous avons remis.

En 2019, nous préparons le déménagement de notre siège social. Nous allons étudier la faisabilité de certifier WELL notre prochain siège social dans lequel nous déménagerons en 2020.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

CIDER est certifiée ISO 14001 depuis 2008 (mais également ISO 9001 depuis 2009) et nous sommes donc dans un processus continue d'amélioration. Nous avons mis en place des objectifs et des procédures pour réduire notre impact environnemental.

cofrac AB certification ISO 9001 : 2008 ISO 14001 : 2004

Nous avons une politique environnementale qui a validée par notre Président dès 2015 et qui est revue régulièrement dans laquelle sont définis les axes clés de son développement pour garantir une évolution respectueuse de l'environnement. Cette dernière a été revue et complétée en janvier 2018 lors d'une revue du bureau de Direction.

Les grands axes, qui contribuent tout à la fois à la démarche qualité et à la démarche environnement qui se révèlent totalement complémentaires, sont :

- Une conception de produit basée sur la pérennité,
- Une organisation centrée sur les exigences de qualité,
- Des fournisseurs et sous-traitants sélectionnés,
- Une logistique efficace et réactive,
- Un engagement à réduire notre impact sur la pollution.
- Ces axes participent également de la recherche d'une organisation efficace et fluide, source de diminution de stress chez les collaborateurs.

AB CERTIFICATION ISO 9001 : 2015 14001 : 2015 N°A1017

CIDER

Outre la mise sous processing complet de notre activité via une vingtaine de procédures et une trentaine de documents outils, plusieurs actions ont été mises en place ou pérennisées :

- Nous sommes adhérents depuis le 30 avril 2013 à l'éco-organisme VALDELIA qui est agrée par le Ministère de l'Ecologie et qui est chargé de traiter les anciens mobiliers. Nous avons mis en place l'éco-contribution depuis juillet 2013 dans nos factures après une adaptation de notre logiciel ERP.
- L'ensemble du personnel est formé depuis de nombreuses années au tri des déchets de bureau (papiers, cartons, cartouches d'encre, tubes néon, piles, gobelets...).
- Nous avons signé en 2016 un contrat de partenariat pour la collecte de notre papier avec un nouveau partenaire "Cèdre", qui est une Entreprise Adaptée créant emplois en CDI pour des personnes en situation de handicap et qui compte aujourd'hui plus de 43 travailleurs handicapés.
- Nous avons contractuellement soumis notre prestataire logistique à contractualiser avec un organisme pour le traitement et la valorisation de nos déchets d'emballage (surtout les cartons).
- Nous avons fait certifier 4 gammes de produits avec le label "NF Environnement" par le FCBA
- A chaque renouvellement de nos véhicules de société, notre choix se porte sur des véhicules hybrides ou dont les émissions de CO^2 sont limitées conformément la réglementation Bonus/Malus.
- Procédure dédiée à l'évaluation des risques et impacts environnementaux
- Procédure dédiée à la gestion des déchets
- Procédure de traitement des anomalies

Plusieurs indicateurs viennent appuyer ces actions et notre engagement :

Indicateurs / Années	Objectifs 2015-2019	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de fournisseurs en démarche environnement	70%	46%		57%		65%	100%
Taux d'achat de papier PEFC	100%	100%		100%	100%		100%
Taux de véhicules société hybrides ou électrique	60%	62%		62%			50%
Taux de siège recyclables 95% vendus*	95%	80%	80%	80%			
Taux de rangements métalliques recyclables à 100% vendus*	95%	100%		100%			100%
Taux de cloisons "Silencio" recyclables à 80% vendus*	95%	100%		100%			100%
Taux de fournitures vertes achetées	70%					36%	
Taux de déchets recyclés	90%					81%	

Notre démarche est le fruit de nombreux efforts de réflexion, traduits dans des actions et des indicateurs concrets, que nous devons nous approprier au quotidien et dont nous devons nous faire les ambassadeurs auprès de nos parties prenantes, notamment nos clients, donneurs d'ordre et partenaires.

Ainsi que plusieurs nouvelles actions ont été mises en place :

- Mise en place d'une prise en charge partielle des pass Vélib/Autolib aux collaborateurs
- Poursuite de la labellisation "NF Environnement" de nos produits
- Changement du parc de radiateurs en 2018 pour mettre en place des radiateurs avec de meilleurs performances énergétique.

Nous nous engageons pour 2019 à :

- Cesser l'utilisation de capsules de café
- Cesser d'utiliser les ventilateurs de chauffage très énergivore à l'entrepôt.
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à la dématérialisation des archives et à la réduction des impressions papier.

AB CERTIFICATION ISO 9001 2015 14001 2015 N°A1017

CIDER

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et pots-de-vin.

- Notre Commissaire aux Comptes examine régulièrement nos comptes, leur exhaustivité et leur sincérité, émet un rapport pouvant aller jusqu'à un refus de certifier en cas de dysfonctionnement.

- Engagement dans "Charte des Relations Commerciales Ethiques et Responsables" pour une meilleure qualité de l'aménagement des espaces de travail mise en place par l'UNIFA, représentant les principaux industriels du mobilier de bureau. Charte signée le 31 mars 2015, lors du Salon Bureaux Expo qui s'est tenu Porte de Versailles à Paris.

- Procédure de traitement des réclamations

La corruption est à l'opposé de nos valeurs, nous nous engageons donc pour 2019 :

- A rédiger une charte anti-corruption et pots de vins qui matérialisera cet engagement et sera soumise à signature des dirigeants, des personnes susceptibles de réaliser des achats et enfin des commerciaux.